

PROJET D'ASSISES DE LA COOPÉRATION POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL EN MÉDITERRANÉE

Sommaire

I. POURQUOI DES ASSISES	1
La structuration du champ de la coopération française en Méditerranée: une nécessité accrue après Barcelone	1
La dispersion de l'offre de coopération	
Barcelone: un cadre politique nouveau pour un partenariat renforcé	2
Le rôle moteur de la France en Europe	2
La Méditerranée: un des deux axes prioritaires de l'ouverture internationale de la DATAR	3
Les Assises : une étape dans un processus plus large et concerté	4
Une démarche concertée	4
L'Etat : un rôle essentiel de coordination et de mise en perspective	5
La prise en compte des attentes des pays partenaires	5
Une mobilisation optimale des moyens existants	5
II. LES ATTENTES DES PRINCIPALES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES	6
Une recherche de rationalisation	6
Des attentes convergentes	6
Rechercher un premier niveau de cohérence sur le plan national	7
Les trois objectifs d'une organisation de la coopération française en Méditerranée	8
Faire circuler l'information	8
Établir un tableau de bord de l'offre française	9
Faire évoluer les politiques publiques de coopération	9
III. PROPOSITIONS D'ORGANISATION POUR LA PRÉPARATION DES ASSISES	10
1) Mobilisation des différents ministères et composition du groupe de pilotage	10
Au Ministère des Affaires Etrangères	11
Le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de coopération économique européenne	12
Au Ministère de l'Economie et des Finances	12
Dans les ministères techniques,	12
Composition	13
Echéancier	14
Méthode de travail	14
2) LES ASSISES	15

IV- GROUPES DE TRAVAIL	16
1) Groupe de travail "Développement urbain"	
Présentation problématique	17
Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:	18
Participants	19
2) Groupe de travail "Développement rural"	
Présentation problématique	21
Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:	23
Participants	24
3) Groupe de travail "Environnement"	
Présentation problématique	26
Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:	28
Participants	28
4) Groupe de travail "Développement des PME-PMI et politique de l'emploi"	
Présentation problématique	30
Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:	31
Participants	32
5) Groupe de travail "Formation-recherche/Développement local et régional"	
Présentation problématique	34
Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:	36
Participants	37
6) Groupe de travail "Jeunesse et culture"	
Présentation problématique	40
Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:	41
Participants	42
ANNEXE 1	44
ANNEXE 2	45
ANNEXE 3	46

INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE EUROPE - MÉDITERRANÉE

PROJET D'ASSISES DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL EN MÉDITERRANÉE

Étude de faisabilité / rapport final

Janvier 1998

I- POURQUOI CES ASSISES ?

La structuration du champ de la coopération française en Méditerranée: une nécessité accrue après Barcelone

La dispersion de l'offre de coopération

A la suite de l'inventaire des structures françaises de coopération euro-méditerranéenne effectué en 1996 à la demande de la DATAR¹, l'IEREM s'est vu confier par ce même organisme une étude préparatoire à l'organisation d'Assises de la coopération pour le développement régional et local en Méditerranée.

Cette demande part du constat de l'extrême dispersion de l'offre française de coopération, accentuée par la diversification des acteurs, avec l'émergence et le développement rapide, ces dernières années, d'une coopération infra-étatique, décentralisée et non-gouvernementale. Le foisonnement des initiatives publiques ou privées se trouve

¹ Plusieurs conclusions se dégagent de cet inventaire:

* De nouveaux acteurs ont émergé, capables, pour certains d'entre eux, de mettre au service de la coopération la légitimité d'institutions puissantes et reconnues (chambres consulaires, organisations professionnelles, collectivités territoriales...)

* Une plus grande attention est portée aux besoins réels des partenaires du Sud et s'affirme une volonté de passer de l'assistance à une relation d'échange réciproque.

* Une diversification des centres d'intérêts permet le passage à une conception plus globale du développement qui ne se limite pas aux aspects économiques - qui restent essentiels - mais inclue les dimensions d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement social, urbain et culturel.

* L'expérience des programmes Med a permis une meilleure compréhension du rôle que pouvait jouer l'Union européenne dans le soutien au co-développement en Méditerranée et a suscité un intérêt certain et des attentes fortes vis-à-vis de la nouvelle politique MEDA de la Commission.

* La réorganisation de la coopération non gouvernementale et décentralisée au sein du Ministère des Affaires étrangères et la formalisation de programmes comme Entreprises et Développement a démontré la possibilité pour l'administration centrale de s'adapter à la nouvelle donne.

confronté à une certaine fragmentation des interventions de la puissance publique. Il devient indispensable de mieux articuler coopération décentralisée, bilatérale et multilatérale.

Barcelone: un cadre politique nouveau pour un partenariat renforcé

Dans le même temps se sont précisés l'urgence et les enjeux d'une réorientation de la coopération en Méditerranée,

La dégradation de la situation sociale, politique et économique de la rive Sud et Est de la Méditerranée fait peser de lourdes menaces sur la paix et la stabilité dans la région. Elle appelle des réponses énergiques de la part de l'Europe, inquiète des répercussions en terme de flux migratoires. Depuis 1995, un cadre politique a été défini pour traiter de ces questions. La conférence de Barcelone a décidé l'instauration d'un partenariat euro-méditerranéen fondé sur trois volets de coopération: la concertation politique, la mise en place d'une zone de libre échange, la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement sur le plan social, humain et culturel.

La déclaration de Barcelone s'accompagne d'une mise à niveau de l'aide européenne dans la région avec la création d'une ligne budgétaire propre au sein du budget européen, une augmentation substantielle des crédits consacrés à cette politique, l'adoption de nouveaux types d'accords avec les pays partenaires, la confirmation du soutien apporté aux nouveaux acteurs non-étatiques de la coopération et la volonté de définir des politiques régionales transversales.

Mais l'adoption de ces principes d'action ne s'est pas faite sans difficultés au sein de l'Union européenne. Les pays latins, plus particulièrement la France et l'Espagne ont dû exercer de fortes pressions pour obtenir l'accord des pays du nord de l'Europe. Les résultats limités de la récente réunion des Ministres des Affaires Étrangères tenue à Malte en avril 1997 rend compte des lenteurs du processus et des problèmes rencontrés par l'administration bruxelloise pour assumer la gestion du programme MEDA.

Le rôle moteur de la France en Europe

Dans ce contexte, l'intérêt de la France pour la Méditerranée, l'ancienneté et l'intensité des liens qu'elle a noué dans la région, sa connaissance des pays partenaires et son expérience en matière de coopération doivent lui permettre de jouer un rôle majeur dans l'impulsion européenne de ce dossier. Cette situation confère à notre pays la responsabilité d'être, à Bruxelles, un promoteur actif du partenariat euroméditerranéen, alors que nombre de ses partenaires européens hésitent à s'y engager. La France pourra

d'autant mieux convaincre de la pertinence de ses propositions que ses actions dans ce domaine seront exemplaires. Les Assises de la coopération pour le développement régional et local en Méditerranée visent donc à rassembler l'ensemble des acteurs français pour faire l'état des lieux de cette coopération et renforcer l'efficacité des politiques publiques qui l'accompagnent. Sont parties prenantes de la démarche toutes les administrations publiques oeuvrant pour la coopération en Méditerranée ainsi que les acteurs infra-étatiques qui agissent concrètement sur le terrain: collectivités territoriales, organismes de formation, acteurs économiques, associations...

La Méditerranée : un des deux axes prioritaires de l'ouverture internationale de la DATAR

Parallèlement à son action en direction des pays d'Europe centrale et orientale, la DATAR a fait de la coopération méditerranéenne un pilier de sa stratégie d'ouverture internationale, profitant pour ce faire d'une sensibilité nouvelle de l'Europe vis-à-vis de ses partenaires de la rive Sud, et positionnant les régions Languedoc Roussillon et PACA au coeur de ces échanges².

"L'ouverture des échanges économiques européens à la rive Sud et Est de la Méditerranée revêt pour l'aménagement du territoire français une importance capitale. En effet, dans la conjoncture de basculement de la centralité européenne au Nord, le développement de la rive Sud et celui des régions méditerranéennes françaises (et plus largement de l'Arc Latin) ont partie liée pour proposer une alternative géostratégique crédible".

C'est pourquoi cette administration, forte de son expérience en matière de développement régional et local, s'est engagée dans le projet d'Assises de la coopération pour le développement régional et local en Méditerranée, souhaitant "élargir notre coopération, aujourd'hui principalement axée sur le Maghreb, à la Méditerranée orientale", et "tenter d'articuler au mieux coopération nationale et décentralisée".

Plusieurs objectifs ont été fixés à l'IEREM :

²Cf. termes de la lettre de commande de la DATAR à l'IEREM

- Construire un "noyau dur" des principaux ministères intéressés par la démarche (MAE /DATAR / MEF-DREE) ;
- Repérer des partenaires ministériels et décentralisés pour promouvoir des projets de coopération à finalité économique;
- Contacter des partenaires privés (entreprises, chambres de commerce) pour construire un réseau public/privé des partenaires entre les deux rives;
- Sélectionner un nombre limité de thèmes stratégiques sur lesquels promouvoir une coopération intéressant les deux rives (agro-alimentaire, logistique terrestre et portuaire, eau et assainissement, développement urbain).
(Ces thèmes devraient être déterminés en accord avec les priorités définies au niveau national).

Les Assises : une étape dans un processus plus large et concerté

Une démarche concertée

Les Assises sont conçues comme une étape d'un processus plus large de mobilisation des acteurs et de recherche des synergies entre les différents niveaux d'intervention.

Pour donner à la démarche toute sa légitimité, la coordination de cette opération se fera à travers la mise en place d'un comité de pilotage, regroupant les principales administrations concernées. Ce comité déterminera les thèmes principaux de travail, la composition des groupes de travail et assurera la coordination de l'organisation des Assises.

Des groupes de travail réuniront sur des thèmes précis les auteurs des expériences les plus significatives dans les domaines retenus et les principales administrations ou organismes publics compétents. Ces groupes de travail élaboreront les documents de travail préparatoires aux Assises, tirant un bilan des actions exemplaires menées dans leur champ de réflexion, et formulant des propositions concrètes pour améliorer l'efficacité des dispositifs publics existants, bilatéraux et multilatéraux, ou pour lancer des programmes nouveaux destinés à développer les synergies entre les différents acteurs.

L'Etat : un rôle essentiel de coordination et de mise en perspective

L'organisation de ces premières Assises, à l'initiative de différents services de l'État, ne manifeste pas la volonté d'établir une tutelle sur l'ensemble des acteurs intervenant dans ce champ. L'implication permanente de ces derniers tout au long de la démarche (groupes de travail préparatoires, déroulement des Assises, définition des programmes...) est une condition de la réussite des Assises. L'État doit cependant assumer son rôle légitime de coordination des efforts, de mise en perspective et de hiérarchisation des priorités. Lui seul peut permettre une articulation entre les moyens bilatéraux qu'il met en oeuvre, les interventions multilatérales qu'il soutient et qu'il peut orienter et le foisonnement des actions sur le terrain. Mais, pour être optimale, cette articulation doit s'effectuer à travers la mise en place de procédures et de dispositifs faisant une large place aux opérateurs eux mêmes (comités de programmes...). C'est l'objectif des Assises que de contribuer à définir de tels dispositifs.

La prise ne compte des attentes des pays partenaires

Il ne peut y avoir de coopération sans prise en compte de la demande des responsables et des populations des pays tiers. Ce principe est implicite dans l'ensemble de la démarche de préparation des Assises. Il sera un des critères mis en exergue dans l'inventaire et l'analyse de l'offre effectuée dans les groupes de travail thématiques. Par ailleurs, le Centre d'Analyse et de Prévision du Ministère des Affaires Étrangères souhaite qu'une étude de la demande de coopération, ciblée sur deux ou trois pays du pourtour méditerranéen, soit engagée parallèlement au travail de préparation des Assises.

Il faudra enfin, dans le déroulement même des Assises, veiller à ce que puissent être présents des représentants des principaux pays partenaires de la coopération française en Méditerranée.

Une mobilisation optimale des moyens existants

Pour être productive, la démarche des Assises doit permettre de définir à partir de quels moyens il est possible d'agir pour améliorer l'offre de coopération en Méditerranée. Le comité de pilotage devra donc s'appuyer sur une évaluation précise des différentes lignes budgétaires qui concourent à cet effort de coopération pour identifier selon quelles modalités on peut aboutir à une meilleure coordination de l'emploi de ces fonds et à la

production d'un effet multiplicateur accentué (cofinancements: multilatéral, opérateurs locaux, agents économiques, participation des bénéficiaires...).

II LES ATTENTES DES PRINCIPALES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES

Une recherche de rationalisation

Des attentes convergentes

Pour l'ensemble des responsables rencontrés, la proposition d'Assises correspond à une demande globale d'organisation et de coordination de la coopération française en Méditerranée. Cette nécessité est d'autant plus pressante que les institutions communautaires peinent à mettre en oeuvre la nouvelle approche bilatérale et régionale du dispositif MEDA (relance des programmes MED, nouvelle génération d'accords bilatéraux, coopération régionale).

La constitution des équipes d'assistance technique "MEDA" et le suivi des nouveaux accords bilatéraux et des actions régionales, privilégiant le recours aux bureaux d'études extérieurs, posent le problème de l'ingénierie de montage de projet pour laquelle l'expérience française, pourrait être mieux mise en valeur si elle faisait l'objet d'une systématisation plus efficace.

La liaison entre les deuxième et troisième volets du partenariat euro-méditerranéen devrait être mieux réalisée: de nombreux acteurs autres que les entreprises concourent au développement économique - collectivités territoriales, organismes de formation, agences de développement...-, et les problématiques de développement local global démontrent leur efficacité dans l'aide au développement d'un tissu de petites et moyennes entreprises. Les besoins en matière de démocratie, de décentralisation, de développement local imposent de sortir d'une démarche uniquement sectorielle pour articuler politiques macro-économiques et appui des dynamiques de micro-projets.

Les réponses à ces problèmes ne résident pas seulement dans la bonne volonté des acteurs de terrain. La réorientation de certains dispositifs publics d'intervention, la mobilisation de financements précédemment exclusivement négociés avec les États

partenaires sont essentiels pour créer un environnement favorable à la réussite des actions de coopération.

Dans ce contexte il est essentiel d'oeuvrer à une plus grande cohérence des positions françaises, entre Ministères compétents en matière de coopération et de relations internationales et Ministères techniques, entre administrations et acteurs de terrain.

Le Ministère des Affaires.Étrangères a fixé quelques grandes priorités de l'action de coopération dans le cadre de MEDA. Il a déterminé quatre grands axes d'intervention: l'audiovisuel, l'éducation (enseignement supérieur, en prenant pour modèle le volet de rénovation de l'enseignement supérieur tel qu'il a été pris en compte dans les programmes Phare et Tacis en direction des PECO et de la CEI), la santé et la culture. Ces orientations ont été avalisées lors de la Conférence Internationale de La Valette en avril 1997.

Rechercher un premier niveau de cohérence sur le plan national

Alors qu'il apparait nécessaire de sortir d'une approche encore très bilatérale de la coopération, certains interlocuteurs se sont interrogés sur l'opportunité de prendre une initiative spécifique à la coopération française. Mais la diversité des protagonistes d'une telle réflexion (administration et acteurs), la dispersion des actions, imposent dans un premier temps de mener ce travail de bilan et de mise en cohérence à l'intérieur d'un cadre national.

L'expérience des rencontres européennes organisées depuis plusieurs années et leur incapacité à déboucher sur des propositions réalistes et concrètes illustrent les difficultés de structuration du forum euro-méditerranéen,

C'est donc bien dans le cadre national que doit être recherché un premier niveau de cohérence, permettant, dans un second temps de transférer au niveau européen les savoir-faire, les dispositifs et les modalités pratiques constitutives d'un renouveau des politiques publiques en matière de coopération, et capable d'articuler les différents niveaux d'intervention, décentralisé, bilatéral et multilatéral.

Le caractère principalement national des assises n'empêche pas de les situer dans une perspective résolument euroméditerranéenne, en faisant de l'articulation avec les différents programmes européens mobilisables pour cette coopération un thème transversal des différents ateliers, et en formulant des propositions pour l'amélioration de

ces programmes, tout en veillant également à prendre en compte les besoins et les demandes des partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Des représentants des principales Directions de la Commission à Bruxelles, ainsi que de certains pays partenaires méditerranéens devront être invités à participer activement aux travaux des Assises.

Les trois objectifs d'une organisation de la coopération française en Méditerranée

Faire circuler l'information

L'ensemble des interlocuteurs rencontrés s'accorde sur ce point. Les dispositifs publics, européens ou nationaux, sont complexes et les acteurs ont bien souvent du mal à accéder à l'information efficace. Il faut donc apporter à un ensemble d'acteurs publics, ou privés une information sur l'état du partenariat pour faciliter les complémentarités entre les actions.

Depuis près d'un an, les principaux responsables du Ministère des Affaires étrangères en charge du dossier ont cherché à mieux informer les différents partenaires français des politiques de coopération européenne : information des postes par la Représentation permanente, édition de fiches d'information³. Mais l'information a encore du mal à être portée à la connaissance de nombreux acteurs intéressés ou susceptibles de l'être.

Les Assises, à travers la mise en place d'un forum Internet, les documents préparatoires, la valorisation de la documentation existante, les rencontres, la publication des actes...- pourront donc jouer un rôle pour donner une image précise des initiatives prises dans différents domaines prioritaires, favoriser les échanges entre les différents secteurs - administrations, acteurs économiques, collectivités, universités-, et faire connaître les personnes et les structures ressources.

³Ainsi, la Cellule de documentation et d'information de la Mission Multilatérale a publié en janvier 1997 un intéressant Vade Mecum des programmes de coopération de l'Union Européenne à partir, notamment, des fiches de la Cellule "Entreprises- Marché Unique" et du Bureau de la Datar de la Représentation permanente auprès de l'Union européenne.

Ce document présente les institutions communautaires et le budget de l'Union Européenne, les principaux programmes de coopération intra-communautaire et leurs extensions (Socrates, Leonardo, Jeunesse pour l'Europe, Jean Monet, Kaléidoscope - Raphaël - Ariane, Média II, quatrième PCDRT, Info 2000), les programmes de coopération avec les pays tiers (Phare, Tacis, Tempus, PVD/ALA, MEDA, FED, Inco), et une annexe avec toutes les adresses utiles. Ce Vade-Mecum est un document synthétique et pratique extrêmement utile pour mieux pénétrer les dédales communautaires en matière de coopération.

Il est également possible de mieux utiliser les informations diffusées par les Postes d'expansion économique (lettre, bulletin, études sectorielles, études à la demande...) et d'impliquer les correspondants régionaux de la DREE en France, hébergés dans des maisons de l'export conçues avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Collectivités territoriales.

Établir un tableau de bord de l'offre française

Comme tente de le faire la Représentation Permanente de la France à Bruxelles à travers sa Cellule entreprises, sans spécialisation régionale précise, il serait souhaitable de mettre en place un tableau de bord de l'offre française de coopération en Méditerranée, dans tous les domaines, par pays et par secteur, permettant de mieux connaître les compétences disponibles.

Pour cette structuration de l'offre, le SGCI souhaite que certaines modalités d'intervention, testées avec succès avec certains pays de l'Est, puissent servir de référence. Dans certains cas, un opérateur associatif, facilite la coordination de l'ensemble des activités de coopération en relation étroite avec le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des finances en jouant le rôle d'interface vis-à-vis des principales administrations concernées. La plus grande efficacité d'une action coordonnée renforce la possibilité pour la France de peser dans la mise en oeuvre de programmes européens comme le programme Phare.

Faire évoluer les politiques publiques de coopération

La structuration de la coopération française permettrait également d'influer sur la définition et les orientations des politiques publiques de coopération en Méditerranée.

Dans un cadre bilatéral, cela passe par une meilleure utilisation des accords bilatéraux en relation avec les actions menées par les acteurs décentralisés, mais aussi par une adaptation des outils et des procédures, en particulier dans le domaine économique où l'ensemble des dispositifs est préférentiellement accessible aux grandes entreprises.

Les Assises devraient permettre le bilan d'un certain nombre de programmes pilotes comme Entreprise et Développement, pour en favoriser la diffusion à une plus grande échelle, ou être l'occasion de contribuer à la définition de nouveaux programmes sur des thématiques déjà défrichées par certains opérateurs de la société civile comme celle visant à associer les personnes issues de l'immigration au développement de leur pays d'origine à travers une mobilisation des transferts financiers dans des investissements productifs.

L'intervention publique peut également s'effectuer par la labélisation d'actions exemplaires, le rendant éligibles à certains compléments de financements publics.

Dans le cadre multilatéral, la coopération française doit pouvoir mieux utiliser les différents programmes européens, en particulier dans le cadre MEDA, grâce à une plus grande capacité de mise en réseau et en sortant de la spécialisation Europe du Sud/Maghreb, Europe du Nord/Levant-Turquie.

III PROPOSITIONS D'ORGANISATION POUR LA PRÉPARATION DES ASSISES

1) Mobilisation des différents ministères et composition du groupe de pilotage

A la suite de premiers contacts pris avec les responsables des principaux services concernés dans différents ministères ⁴, on peut donc identifier, en dehors de la DATAR plusieurs services ou directions particulièrement concernés par la préparation des Assises.

⁴Personnes rencontrées:

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES:

M. Jean Baptiste MATTÉL, Sous direction des relations extérieures de la Communauté, Direction de la Coopération européenne.

M.Christian MASSET, Conseiller (MED, Moyen Orient, Afrique australe), Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne (Bruxelles).

M.Emmanuel de LA LANDE de CALAN, Chef de la mission multilatérale, Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et techniques.

M.Roland BLATMANN, Sous directeur de la coopération décentralisée et non gouvernementale, Direction de la Coopération Scientifique et technique.

M.Gérard SALLIER, Chargé de mission (programmes de coopération extérieure de l'Union Européenne, CSN et experts associés en Délégation), Mission multilatérale, Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et techniques.

M.Rémy LAMBERT, Responsable du bureau Maroc à la sus direction Maghreb de la Direction de la Coopération Scientifique et technique.

M.Nicolas FRELOT, Chargé de mission "coopération décentralisée, Ministères des Affaires Étrangères et de la Coopération.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES:

M. Jean Marc ALIAS, chargé du bureau Afrique Maghreb, Sous direction des relation bilatérales Occident-Proche et Moyen Orient, Direction des Relations Économiques Extérieures.

M.Olivier RADELET, Cellule Entreprises-Marché Unique, Service Commercial, Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne (Bruxelles).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LES QUESTION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M.Jacques FANNOUILLAIRE, chargé de mission, .

Au Ministère des Affaires Étrangères

M. Jean Pierre Courtois, Ambassadeur, Chargé de Mission auprès du Secrétaire Général du Quai d'Orsay, coordinateur de l'exercice de Barcelone.

A la Direction de la Coopération européenne,
La Sous Direction des relations extérieures de la Communauté,

La Direction Afrique du Nord / Moyen Orient

A la Direction Générale des relations culturelles, scientifiques et techniques:
La Mission multilatérale et la Coordination géographique

A la Représentation Permanente
Le Conseiller "Méditerranée"

Ces différents services devraient être représentés au comité de pilotage.

Mais d'autres services du MAE sont également très concernés par la préparation des Assises. Ce sont :

* la Direction de la coopération scientifique et technique

La Sous direction des pays en voie de développement - Bureau Moyen Orient

La Sous direction Maghreb

La Sous direction des pays industrialisés (Turquie, Chypre, Malte)

La Sous direction de l'appui scientifique et technique

La Sous direction de la coopération décentralisée et non gouvernementale

* la Direction de la coopération culturelle et linguistique

La Sous direction de la politique éducative et culturelle - Bureau du Maghreb

Le Bureau de la Jeunesse et des sports

* Le Service de la programmation des affaires financières et de l'évaluation

Une réunion spécifique, rassemblant l'ensemble de ces responsables à l'initiative de la Direction Générale, a permis de présenter l'initiative des Assises pour sensibiliser chacun

des services et recueillir leurs suggestions sur le choix des thèmes traités dans les groupes de travail ainsi que sur leur composition.

Le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de coopération économique européenne

Il devrait également être représenté au comité de pilotage, en la personne de Jacques Fannouillaire, chargé de mission.

Au Ministère de l'Économie et des Finances,

A la Direction des Relations Économiques extérieures, les Bureaux Proche et Moyen - Orient, et Afrique-Maghreb ont été contactés au sein de la Sous direction des Relations bilatérales Occident-Proche et Moyen-Orient. Ces services sont essentiellement intéressés par les thèmes directement économiques et devront donc être associés aux groupes de travail traitant spécifiquement de ces questions (Filière agro-alimentaire, aide au développement des PME...). Les principaux Postes d'expansion économique (PEE), à l'initiative de Lettres et de Bulletins d'information réguliers, devront également être mis à contribution dans la préparation et le déroulement des Assises.

Dans les ministères techniques,

devraient être invités à participer en fonction des thèmes les concernant:

Le Service des Relations Internationales
du Ministère de l'Agriculture

La Délégation aux Relations Internationales et à la Coopération
du Ministère de l'Éducation Nationale

La Direction de Affaires Économiques et Internationales
du Ministère de l'Équipement.

2) Les groupes de travail

Un rapport d'étape a présenté en juin la problématique des Assises de la coopération pour le développement régional et local en Méditerranée. Ce document a été validé après une large concertation menée avec les principaux services concernés du Ministère des Affaires Etrangères⁵ lors d'une réunion interservices qui s'est tenue le 16 septembre et qui a retenu six thèmes de travail prioritaires:

- * Développement rural et filières agricoles

- * Développement urbain/ Développement local

- * Développement durable, Eau, Assainissement

- * Formation /Recherche

- * Développement des PME/PMI et politiques de l'emploi

- * Jeunesse et Culture

Une série d'entretiens approfondis avec les responsables des politiques de coopération en Méditerranée au sein de ces administrations⁶ a permis d'élaborer pour chacun des thèmes retenus des propositions concernant les principaux axes problématiques et une liste des partenaires particulièrement impliqués dans des projets concrets.

Un premier comité de pilotage DATAR / Ministère des affaires étrangères, réuni début décembre, a fixé la composition des groupes de travail et la méthode de travail qui sera proposée pour chacun d'eux.

Composition

La composition des groupes de travail, telle qu'elle est proposée dans le présent rapport, a été définie avec les principaux partenaires de la démarche. Les réunions associeront donc des responsables des principales administrations concernées et des opérateurs ou des partenaires de la coopération dont les actions sont particulièrement significatives.

5 Cf. annexe 1.

6 Cf annexe 2

Le Ministère des Affaires Etrangères a désigné en son sein une personne "chef de file" pour chacun des groupes. La DATAR en a fait de même pour les groupes de travail pour lesquels elle est plus directement concernée.

Echéancier

Lors d'une réunion initiale convoquée dans le premier trimestre 1998, les groupes de travail devront faire l'état des lieux des actions de coopération menées dans leur domaine de réflexion et définir une problématique (repérage des principaux problèmes, mise en exergue des opérations exemplaires, détermination des axes propositionnels). Une seconde réunion fera le point avant l'été sur l'avancée de la réflexion. La dernière série de réunions des groupes de travail en septembre se conclura par la validation des propositions précises qui seront mises en débat lors des Assises.

Cet échéancier doit prendre en compte la relance de la réflexion sur le thème de la coopération par les pays membres du partenariat euro-méditerranéen. Il a été décidé, à l'initiative de la France, de l'Espagne, de l'Italie et le soutien de l'Angleterre, d'organiser en juin 1998 une rencontre sur ce thème, avant la réunion de suivi de Barcelone programmée en 1999 en Allemagne. Cette initiative sera précédée en mai 1998 par la réunion du forum méditerranéen.

Il est donc important que les travaux menés dans le cadre de la préparation des assises puissent nourrir les contributions françaises qui seront présentées lors de ces différentes initiatives.

Méthode de travail

Les réunions seront introduites par une courte note méthodologique élaborée par l'IEREM, reprenant les éléments problématiques. Une synthèse détaillée des discussions sera établie et adressée à chaque membre du groupe de travail, qui seront par ailleurs sollicités pour établir des contributions écrites (bilans d'actions, analyses, propositions concrètes). L'ensemble de ces éléments permettra l'élaboration d'un document préparatoire aux Assises.

2) LES ASSISES

Elles auront lieu à l'automne 1998, après la mise en place des nouveaux exécutifs issus des élections régionales et cantonales de mars 1998, et pour prendre en compte les nouvelles orientations européennes fixées lors de la rencontre des Etats partenaires en juin 1998.

Ces Assises seront organisées principalement dans un cadre national. Mais elle devront également prendre en compte les points de vue des pays bénéficiaires en associant sous une forme adaptée un certain nombre de responsables et d'acteurs originaires de ces pays. Il est également essentiel de mettre en valeur l'importance de la dimension européenne des coopérations à promouvoir. S'il est indispensable de favoriser la mise en cohérence et la coordination des actions menées par les administrations et les différents acteurs français de la coopération en Méditerranée, ces synergies doivent répondre aux besoins des pays partenaires et intégrer dans leur mise en oeuvre le nouveau contexte créé par le partenariat euro-méditerranéen.

La préparation intellectuelle des Assises sera assurée par l'IEREM. L'organisation pratique s'appuiera largement sur les collectivités territoriales qui seront sollicitées pour accueillir les participants⁷.

⁷ Cf propositions de budget annexe 3

IV- GROUPES DE TRAVAIL

1) Groupe de travail - Développement urbain

Présentation problématique

En 2025 la population de la rive Sud et est de la Méditerranée comptera entre 350 et 400 millions d'habitants qui seront installés pour les 3/4 d'entre eux dans des agglomérations urbaines, dont plus de la moitié sera située dans les zones côtières. Les flux migratoires internes et inter-régionaux provoqués par la croissance démographique et l'évolution des processus de production agricole ont pour conséquence une croissance urbaine continue. Au Maroc, cette croissance urbaine représente l'équivalent d'une nouvelle ville de 500 000 habitants tous les ans.

Ces phénomènes d'urbanisation posent des problèmes cruciaux d'aménagement du territoire: limitation de l'attraction vers les grandes métropoles par la constitution d'un réseau de villes moyennes; lutte contre la désertification de certaines régions par le soutien au développement de gros bourgs, fixant dans la région des habitants quittant les villages les plus déshérités...

Ces données illustrent les difficultés auxquelles ont à faire face des collectivités locales encore faiblement dotées de pouvoirs de décision, aux ressources financières très réduites et aux capacités de maîtrise d'oeuvre très limitées. Pourtant, les problèmes sont nombreux: approvisionnement en eau et en énergie, infrastructures de base, assainissement, collecte et traitement des déchets, urbanisation, construction de logements neufs, réhabilitation de médinas, politiques de développement économique...

Certaines agglomérations se sont dotées, souvent dans le cadre de la coopération avec la France, d'outils de planification stratégique comme les Agences urbaines.

Depuis le début des années 90, des collectivités décentralisées de plus en plus nombreuses se sont engagées dans des opérations de coopération décentralisées, encouragés entre 1993 et 1995 par le lancement des programmes Med Urbs, malheureusement interrompus depuis la fin de l'année 1995.

A l'initiative d'organisations de collectivités locales (Cités Unies France, Association des Maires de France), en lien avec les services compétents du Ministère des Affaires étrangères et les services culturels de certaines ambassades (Maroc, Tunisie, Consulat de

France à Jérusalem) une réflexion s'est engagée autour de la mise en oeuvre de véritables programmes d'action concertés entre collectivités pour conforter leurs partenaires dans des contextes de décentralisation encore très partielle.

Des réflexions se sont engagées dans les groupes pays structurés en France pour aider les collectivités du sud à renforcer leur capacité d'intervention et de maîtrise d'ouvrage, pour favoriser l'identification d'opérateurs capables d'assurer une maîtrise d'oeuvre efficace et améliorer le rapport entre l'administration locale et la population (démarches participative, développement de la vie associative...). C'est ainsi une véritable approche en terme de développement local et de projet urbain que souhaitent promouvoir certains acteurs de la coopération décentralisée dans les expériences les plus exemplaires.

Mais l'efficacité de l'intervention des collectivités locales dépendra largement des possibilités d'articuler le niveau décentralisé de la coopération, qui se traduit essentiellement en transfert de compétences, avec les moyens de la coopération bilatérale et multilatérale, seuls à même de contribuer à la réalisation concrète des projets.

Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:

- 1) Aide à la constitution d'une capacité de maîtrise d'ouvrage décentralisée : identification des besoins, montage des projets, mise en oeuvre, garantie et accompagnement.
- 2) Modalités de réflexion et de planification stratégique dans les grandes agglomérations.
- 3) Mobilisation des ressources endogènes (mobilisation de l'épargne...)
- 4) Enjeux urbains spécifiques (métropoles, réseaux de ville, villes moyennes, urbanisation des centres ruraux etc.)
- 5) Transports, déplacements et logistique.

Participants

- * DATAR, Sabine Thibaud, Chargée de mission, 1 Av. Charles Floquet, 75343 Paris cedex 07
Tel 01 40 65 11 09 et fax : 0140 65 12 39
- * MAE, François Noisette, Expert pour les questions de développement urbain et d'infrastructures, 244 Bd St Germain, 75006 Paris
Tel : 01 43 17 89 19 et fax : 01 43 17 89 50
- * MAE, Roland Goeldner, Sous-directeur du Maghreb, (ST/3), 244 Bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 81 19 et fax : 01 43 17 88 88
- * MAE, Jean-Marc Mano, Chef du bureau Moyen Orient, 244 Bd St Germain, 75006 Paris
Tel : 01 43 17 93 16 et fax : 01 43 17 95 87
- Institut des Sciences et des Techniques pour l'Environnement et le Développement, ISTED, Chantal Barbieux, responsable du pôle Villes, Av. de Villars, 75007 Paris
Tel : 01 44 18 63 91 et fax : 01 45 55 72 82
- * Caisse française de développement, Jean-Louis Veinard, Chef de service département Afrique de l'Ouest, 35 rue Boissy d'Anglas, 75359 Paris cedex 08
Tel : 01 40 06 34 65 et fax : 01 40 06 38 62
- * Ministère de la Culture, DAU, Michel Ricard, Sous directeur de la promotion, de la diffusion et des professions et des relations internationales, 8 rue Vivienne, 75002 Paris,
Tel : 01 40 15 32 88 et fax : 01 40 15 33 00
- * Caisse des Dépôts et Consignations, Hocine Tandjaoui, responsable du mécénat solidarité, 56 rue de Lille, 75356 Paris 07 SP.
Tel : 01 40 49 43 64 et fax : 01 40 49 61 10
- * Pact Arim international, Georges Bonan, Directeur, Pact Arim Montpellier, 8 place St Côme, 34000 Montpellier
Tel : 04 67 60 01 30 et fax : 04 67 60 01 49
- * Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 28 rue des St Pères, 75007 Paris,
Tel : standard 01 44 58 27 00 et fax :
Claire Miramon, Service des relations internationales, responsable Maghreb
Tel : 01 44 58 28 23 et fax 01 44 58 28 30
Jean Olivier Laval, directeur du service des relations internationales,
Tel : 01 44 58 28 21 et fax : 01 44 58 28 30
- * CNFPT, Centre national de la fonction publique territoriale, 103 Av. Felix Faure, 75015 Paris. Michèle Renou, Chargée des relations avec le Maghreb.
Tel : 01 40 60 49 94 et fax : 01 40 60 48 00

- * Cités Unies France, 60, rue de la Boétie, 75008 Paris, Michel Bescond,
Directeur
Tel 01 45 61 24 54 et fax : 01 45 63 26 10

- * UNFO HLM, Michel Delabarre, responsable Service Mission Europe, 14, rue
Lord Byron, 75008 Paris.
Tel : 01 40 75 70 33 ou 68 27 et fax :

- * URBAMA, Université François Rabelais "Site-Loire", 23 rue de la Loire, BP
7521, 37075 Tours cedex 2
tél : 02 47 36 84 69 et fax : 02 47 36 84 71

- * Ministère de l'équipement, DAEI (Direction des Affaires économiques et
internationales, 92055 La Défense cedex.
Tel : 01 40 81 28 15 et fax : 01 40 81 27 70

- * Ministère de l'équipement, DAFU (Direction de l'aménagement foncier et de
l'Urbanisme, Jean-Marie Butikofer, Chargé des actions internationales, 92055
La Défense cedex
Tel : 01 40 81 15 50 et fax : 01 40 81 11 99

- * Ministère de l'équipement, Direction de l'Habitat et de la Construction, Jean-
Jacques Tissier, Chargé des actions internationales, 92055 la Défense cedex.
Tel : 01 40 81 91 59 et fax : 01 40 81 94 49

- * CER, Centre d'économie régionale, Gilbert Benayoun, Directeur, 15-19 Allée
Claude Forbin, 13627 Aix en Provence cedex 1
Tel : 04 42 21 60 11 et fax : 04 42 32 08 94

- * CERMOC, Centre d'études et de recherches sur le Moyen Orient contemporain,
Tel : 00 961 1 64 06 94 ou 96
Fax : 00 961 1 64 48 57

2) Groupe de travail "développement rural"

Présentation problématique

La coopération entre la France et les pays méditerranéens dans le domaine du développement rural a pris, au début des années 1990, un nouvel essor. En effet, dans le cadre des plans d'ajustement structurel, les pays de la rive Sud se sont engagés dans une réforme du rôle de l'Etat qui implique une structuration nouvelle du monde agricole. Celui-ci doit désormais prendre lui-même en charge son développement à travers des institutions - coopératives, organisations professionnelles etc- jusqu'alors peu développées.

C'est donc à la demande des partenaires du Sud, - surtout marocains et tunisiens- qu'un partenariat important s'est engagé dans les secteurs suivants : appui à l'émergence d'organisations professionnelles, à la création de coopératives, formation des agriculteurs et de leurs élus, aide à la création de centres de gestion et de formation continue. Tous ces projets ont en commun l'objectif de favoriser l'émergence d'une société agricole responsable et participative.

C'est avec le Maroc que le partenariat est aujourd'hui le plus avancé. En 1990, le jumelage des chambres d'agriculture de Pyrénées Atlantiques et de Casablanca-Ben Sliman donnait naissance, en 1993, à l'Association provinciale des jeunes agriculteurs - APJA- devenu depuis l'interlocuteur privilégié de la partie française. Le partenariat engagé porte également sur la formation des agriculteurs et la création d'une centre de gestion et de formation continue.

Le réseau *OPA Maghreb*, crée en 1991 à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères est une structure de réflexion et d'échanges permanente dont l'objectif est d'aider à la structuration d'organisation professionnelles et à la répartition judicieuse des tâches entre l'administration locale et les OPA.

Depuis 1991, les chambres d'agriculture de Loir et Cher et d'Eure et Loir se sont engagés avec leurs partenaires marocains de Kenitra et de Sidi Kacem dans des actions de

coopération sur des thèmes identiques (structuration d'organisations professionnelles, mise en place de coopératives, formation, création d'un centre de gestion).

Le projet *Meknes II*, dont l'opérateur français est l'association ASODIA a conduit, depuis 1990, à la création de 11 coopératives, regroupant 350 agriculteurs.

Le programme INTERCOOP soutenu par le Bureau international du travail a pour objectif le développement des coopératives maghrebines (Tunisie, Maroc) sur la base d'un partenariat avec les coopératives européennes. La tomate, notamment, fait l'objet d'un programme concernant la mise en place d'un système de commercialisation commun qui, dans la perspective de la zone de libre échange euro-méditerranéenne, pourrait servir d'exemple de partenariat pour la gestion commune d'autres produits agricoles.

Plus récemment, deux Maisons familiales rurales, sur le modèle du réseau français des Maisons Familiales et de celles qui ont été créées en Amérique latine, sont en projet au Maroc. Ces Maisons ont en charge la formation générale, sociale et professionnelles des jeunes ruraux.

Dans le domaine de la recherche, *les Projets de recherche agronomique pour le développement entre la France et le Maroc (PRAD)* structurent le partenariat franco-marocain autour d'une série de thèmes spécifiques, définis en commun.

Toujours au Maroc, une réflexion conduite par les autorités marocaines sur le thème de l'adéquation emploi/formation a débouché, en 1993, sur un colloque où employeurs et formateurs ont pu évaluer leurs besoins. Suite à ce colloque a été décidé la mise en place d'un projet pilote de formation en alternance de Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA).

Avec la Tunisie, le projet SAD (Service d'Appui et de Développement) de Bizerte, en partenariat avec l'opérateur français FERTILE SA, continue de s'inscrire dans la thématique de l'appui à la structuration d'organisations professionnelles.

Deux autres partenariats visent à l'amélioration de la qualité des produits : le Projet d'Intensification de l'élevage Caprin dans les Oasis et le projet d'amélioration de la qualité du lait qui réunit le Bureau technique de la production laitière en France et l'Office de l'élevage et des pâturages en Tunisie.

La mise en place progressive de la zone de libre échange euro-méditerranéenne donne à la question de la mise aux normes des produits une importance particulière. Des

partenariats ont été noués dans ce domaine avec le Maroc, avec le CIRAD et le SIARC (Section des Industries alimentaires pour les régions chaudes) à Montpellier. Cette coopération devrait à l'avenir, prendre sans doute une dimension plus importante.

En ce qui concerne le Maghreb, les thématiques de réflexion s'imposent d'elles-mêmes au terme de ce bref passage en revue des projets en cours : appui à la structuration d'organisation professionnelle, formation et emploi dans le secteur agricole, recherche, mise aux normes des produits dans la perspective de la zone de libre échanges euro-méditerranéenne.

Au Moyen Orient, les actions de coopération soutenues par le Ministère des Affaires étrangères concernent principalement l'utilisation de l'eau pour la production de fruits et légumes. Les pays concernés sont la Jordanie, la Palestine, le Liban et la Syrie. La thématique de l'eau sera traitée dans le cadre du groupe de travail sur l'environnement.

Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:

- * Appui à l'émergence d'organisations socio-professionnelles
- * Adéquation formation/emploi en matière agricole et développement rural
- * Développement rural intégré
- * Développement du milieu rural non agricole
- * Recherche
- * Mise aux normes et qualification.

Participants

* DATAR, Maurice Devaux, Chargé de mission, 1 avenue Charles Floquet, 75343 Paris cedex 07.

Tel : 01 40 65 11 81 et fax : 01 40 65 12 38

* Ministère des Affaires étrangères, Marianne Canal, Expert sectoriel agriculture, 244 Bd St Germain, 75006 Paris.

Tel : 01 43 17 93 61

* Ministère de l'Agriculture, Direction de la production et des échanges, 3 rue Barbet-de Jouy, 75007 Paris. Sylvie Ribaùld, Chargée de mission Méditerranée.

tel : 01 49 55 48 68 et 01 49 55 56 92 et fax : 01 49 55 59 42

*Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, ZAC du Mas d'Alco BP 3141, 34034 Montpellier cedex 01

tél : 04 67 10 18 18 et fax 04 67 10 01 02

*Caisse Française de Développement, Georges Dandelaut, Responsable du département géographique C, 35 rue Boissy d'Anglas, 75359 Paris cedex 08

tél 01 40 06 31 31 et fax : 01 47 42 75 14

*Chambre Régionale d'Agriculture, Midi Pyréné, Henri Pruniaux, Directeur de l'ASODIA, Chemin de Borde Rouge, BP 7 31321 Castanet Tolosan cedex

Tel : 05 61 75 26 00 et 05 61 73 16 66

*Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc Roussillon, Maison des Agriculteurs, Mas de Saporta, 34970 Lattes, Stéphane Debosque, Directeur.

Tel : 04 67 20 88 00 et fax : 04 67 20 88 73

* Chambre Départementale d'agriculture, 10 rue Dieudonné Costes, 28024 Chartres cedex, Jean Godet, Directeur.

Tel : 02 37 24 45 45 et fax : 02 37 24 45 90

* Chambre d'Agriculture du Loir et Cher, 10, avenue Vendôme, 41018 Blois cedex, Bernard Foucher, Directeur.

Tel : 02 54 55 20 00 et fax : 02 54 55 20 01

* Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains (CETIOM)

Bernard Soum, Directeur, Maison des Agriculteurs, Domaine de Saporta, 34970 Lattes.

Tel 04 67 06 23 71 et fax : 04 67 06 23 70

* Conseil général de Loire Atlantique, Hôtel du département, 3 Quai Ceineray, 44041 Nantes cedex 01

tél : 02 40 99 10 00 et fax : 02 40 99 11 45

*INRA, Michel Larbier, Responsable du secteur Méditerranée, 147 rue de l'Université 75338 Paris cedex 07

tél : 01 42 75 91 21 et fax : 01 42 75 93 77

- * Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, Henri Tardieux
Directeur, Chemin de l'Alette BP 449, 65004 Tarbes cedex
tél : 05 62 51 71 49 et fax : 05 62 51 71 30

- *ENSAM-INRA, Françoise Dosba, Directrice du Laboratoire arboriculture, Place
Henri Viala, 34060 Montpellier cedex 01 (comité de sélection des programmes
de recherche)
tél : 04 99 61 22 00 et fax : 04 99 61 26 16

- *FERTILE SA. 50, rue de Charonne, 75011 Paris. Jean-Charles Derongs
Responsable de projets.
Tel : 01 48 05 53 03 et fax : 01 47 00 83 98

- * ASODIA, BP n°7 Chemin Borde-Rouge-Auzeville 31321 Castagnet Tolosan
cedex
tél : 05 61 75 26 66 et fax 05 61 73 1666

- * Centre de Formation des Apprentis d'Auzeville, 2 route de Narbonne, BP 37
31326 Castanet Tolosan cedex. Bernard Operie, Directeur.
Tel : 05 61 75 08 31 et fax : 05 61 73 10 50

- * Union National des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
(UNMFREO), Alain Faure, responsable des relations internationales, 36, Allée
Vivaldi, 75012 Paris.
Tel : 01 40 01 12 12 et fax : 01 40 04 93 56

- * CIRAD, Patrick Caron, Ingénieur de recherche, Avenue Agropolis BP 5035
34032 Montpellier cedex 01
tél : 04 67 61 58 00 et fax : 04 67 61 59 88

- * ACTIM, Michelle Grosset, Chargée de mission dans le secteur agro-industrie.
14 avenue d'Eylau 75116 Paris
tél : 01 44 34 50 00 et fax : 01 44 34 50 01

- * Bureau Technique de Promotion Laitière (BTPL) Gérard Sidot, Directeur, La
futée, Rouillon, 72700 Alonnes. Tel : 02 45 28 65 67

3) Groupe de travail "Environnement"

Présentation problématique

La région méditerranéenne est confrontée à deux grands défis en matière d'environnement: celui de la gestion de l'eau et de l'assainissement et celui des énergies renouvelables.

Au Sud, la croissance démographique, l'urbanisation rapide (cinq fois plus rapide d'ici à 2025 qu'elle ne l'a été en Europe sur un siècle et demi), le développement anarchique du tourisme, l'industrialisation et l'accroissement du transit maritime pèsent lourdement sur l'avenir de la région.

Les politiques nationales de protection de l'environnement restent peu développées et mal coordonnées, surtout à l'Est et au Sud. Les accords bilatéraux sont eux aussi marginaux et seule la coopération multilatérale, sous l'égide de l'ONU, a permis l'élaboration d'une stratégie globale de réflexion et de recherche sur l'environnement dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) lancé en 1975. Ce programme reste toutefois principalement orienté vers la recherche, laissant en chantier le secteur de la coopération technique.

L'environnement est donc, pour la rive Sud de la Méditerranée, un secteur de coopération prioritaire où la France peut jouer et joue déjà un rôle important à travers de nombreux organismes (Office international de l'eau, Centre d'océanologie de Marseille, Programme Solidarité Eau - PS-eau -, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME -, etc).

Les pays de la rive Est et Sud de la Méditerranée sont confrontés à de multiples problèmes en matière de gestion de l'eau : conformité aux normes de potabilité, coupures fréquentes, desserte par canalisation et collecte des eaux usées non systématiquement assurée, contrôle aléatoire des émissions polluantes, spécificité des zones touristiques non prises en compte etc. Ces problèmes résultent principalement d'une faiblesse de gestion des services locaux ainsi que d'un déficit d'organisation administrative. La coopération française peut, ici jouer un rôle fondamental. Les thèmes de la **coopération institutionnelle entre organismes gestionnaires, de la gestion de l'eau et de**

L'assainissement dans les zones soumises à des contraintes spécifiques (zones touristiques et d'urbanisation rapide), devront faire l'objet d'une réflexion commune dans le cadre des Assises.

L'apport de la France peut être également important dans le domaine de la coopération pour la formation initiale et continue du personnel chargé de la gestion de l'eau. D'ici à 2025, les besoins en personnel formé dans ce secteur devraient croître considérablement, à la mesure de la croissance démographique des pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée (350 à 400 millions d'habitants à l'horizon 2025). La demande de formation concerne le domaine des études, de la conception et des montages financiers, celui de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages ainsi que celui de l'administration et de l'organisation des services. **La formation initiale et continue** apparaît donc comme un thème de réflexion prioritaire.

La raréfaction de l'eau, le coût élevé de sa mobilisation, de sa mise à disposition, de son entretien, de la recherche de nouvelles ressources, lui confèrent une valeur socio-économique qui ne peut être négligée. Celle-ci doit être prise en compte par les usagers à travers une tarification modulée en fonction de l'utilisateur, du domaine d'utilisation de l'eau, dans le souci de ne pas léser les populations les plus déshéritées. Au delà d'une tarification appropriée, équitable, et solidaire des plus démunis, se pose le problème d'une participation citoyenne et responsable à la gestion d'une ressource commune. **La participation des usagers à la gestion de l'eau** (prise en charge de son coût mais aussi participation aux décisions de gestion et d'organisation par l'intermédiaire des associations d'usagers) n'est pas seulement économiquement nécessaire; elle participe aussi d'une dimension politique, démocratique, sur laquelle la réflexion doit être engagée.

La consommation d'énergie est appelée à croître au Sud de la Méditerranée dans les 30 années qui viennent de 5 ou 6 fois alors que la planète devra se soumettre à des politiques drastiques pour freiner l'émission de gaz à effet de serre. Le développement de la coopération dans le domaine des **énergies renouvelables** est un élément essentiel dans la perspective du développement durable en Méditerranée.

Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:

1) Gestion de l'eau et assainissement:

- * La coopération institutionnelle : décentralisation, implication des associations d'usagers, renforcement des liens entre organismes gestionnaires
- * La formation initiale et continue des professionnels de l'eau
- * Gestion de l'eau et assainissement dans les zones soumises à des contraintes spécifiques (zone touristiques, zones d'urbanisation rapide)
- * Tarification et participation des usagers à la gestion de l'eau.

2) Développement des énergies renouvelables (solaire etc)

Participants

- * DATAR, Patrick Faucheu, 1, Av. Charles Floquet, 75343 Paris cedex 07.
Chargé de mission Environnement et culture
Tel : 01 40 65 11 01 et fax : 01 40 65 12 38
- * Ministère de l'Environnement, Direction pour la Prévention des Pollutions et des Risques, Francis Combrouze, Responsable des questions d'assainissement et d'énergie,
20, Avenue de Ségur, 75007 Paris.
Tel : 01 42 19 15 12
- * Ministère de l'Environnement, Direction de l'Eau, Pierre Roussel, Directeur.
100, Avenue de Suffren, 75015 Paris.
Tel : 01 42 19 12 01 et fax : 01 42 19 12 06
- * Ministère des Affaires étrangères, Guy Meublat, Expert environnement, 244 Bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 92 84 ou ORSTOM : 01 48 05 50 08 et fax : 01 43 17 89 50
- * Ministère des Affaires étrangères, Marianne Canal, Expert agriculture, 244 Bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 93 61
- * MAE, François Noisette, Expert pour les questions de développement urbain et d'infrastructures, 244 BD St Germain, 75006 Paris
Tel : 01 43 17 89 19 et fax : 01 43 17 89 50

- * Migrations et Développement, 4, rue Barthélémy, 13001 Marseille, Lahoussain Jamal, Directeur.
Tel : 04 91 47 57 55 et fax: 04 91 47 70 64
- * ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
141 Av. du Prado, 13008 Marseille
Tel : 04 91 78 91 85 et fax : 04 91 80 30 85
- * PS Eau, S.GRET. 211-213 rue La Fayette, 75010 Paris
Tel : 01 40 05 61 23 et fax : 01 40 05 61 10
- * NANCIE, 149 rue Gabriel Peri, BP 290, 54515 Vandoeuvre cedex
Tel 03 83 15 88 87 et fax : 03 83 15 87 99
- * Maison de l'environnement, 16, rue Fabre, 34090 Marseille
Tel : 04 67 79 77 50 et fax : 04 67 72 45 00
- * Centre méditerranéen de l'environnement, 41 cours Jean Jaurès, 84000 Avignon
Tel 04 90 27 08 61 et fax : 04 90 86 82 19
- * Office International de l'Eau - Direction de la coopération internationale. BP 75,
06902 Sophia Antipolis
Tel : 04 92 94 58 00 et fax : 04 93 65 44 02
- * Centre d'océanologie de Marseille, Station marine d'Endoume, rue Batterie des Lions, 13007 Marseille
Tel : 04 91 04 16 00 et fax : 04 91 04 16 35 (pollution de la mer)
- * CEMAGREF, BP N°31, Le Tholonet, Aix en Provence cedex,
04 42 66 99 10 et fax : 04 42 66 88 65
- * CIRAD, Av. Agropolis, 34032 Montpellier
Tel : 04 67 61 58 00 et 04 67 61 59 88 (culture zone aride)
- * Ecole des Mines de Paris, Centre d'énergétique, BP 207, 06904 Sophia Antipolis cedex (énergies nouvelles) Tel : 04 93 95 75 99 et fax: 04 93 65 43 04

4) Développement des PME-PMI et politique de l'emploi

Présentation problématique

Les sociétés du sud et de l'Est méditerranéen sont confrontées aux nécessités de la modernisation et du développement de leur tissu de petites et moyennes entreprises. Celles-ci doivent s'adapter aux nouvelles données de la concurrence dans le cadre d'une extension progressive de la zone de libre échange. Cette adaptation, si elle n'est pas accompagnée par les pouvoirs publics, risque de faire disparaître un nombre important de ces entreprises.

Dans ces pays où le besoin de création d'emploi se chiffre par millions et où s'aggrave le chômage des jeunes diplômés, les obstacles juridiques, administratifs, et financiers s'ajoutent aux pratiques illicites et bloquent la prise d'initiative et la création d'activité. Ces dernières années, en particulier au Maghreb, des collectivités territoriales françaises engagées dans des actions de coopération décentralisée ont pris avec leurs homologues des pays partenaires des initiatives pour encourager les créateurs d'entreprises et le développement économique: fonds d'aide à la création d'entreprise, soutien à la structuration des milieux professionnels, détection et formation des jeunes entrepreneurs, pépinières d'entreprises, zones d'activité... Les régions, départements, et grandes villes concernées tentent de faire profiter leurs partenaires de leur expérience en matière de création d'un environnement favorable au développement des entreprises.

Constatant les résultats peu probants de rapprochements entre entreprises du Nord et du Sud sur la seule base de la recherche d'investisseurs ou d'extension de parts de marché, le programme "Entreprise et Développement" a réussi à nouer des partenariats d'entreprises efficaces à partir de la notion de compagnonnage industriel. La convergence d'intérêt entre acteurs économiques se fait autour du métier, du produit, des finalités productives et non plus seulement autour de la mise en oeuvre des moyens.

Mais au delà de ces initiatives, il faut constater un intérêt limité des acteurs économiques pour la région du Sud et de l'Est méditerranéen.

La faible mobilisation de ces acteurs n'est pas propre à la Méditerranée. Les responsables de ce dossier au Ministère des affaires étrangères l'imputent à la conjonction, pour les PME/PMI, d'un manque d'intérêt flagrant pour le développement international des

entreprises et à l'absence d'une structure centrale capable d'impulser et de soutenir le développement international.

Constatant la faiblesse structurelle de la présence française à l'étranger, par rapport à certains de ses principaux partenaires européens comme l'Allemagne, le Ministère des Affaires étrangères et la DREE ont élaboré une Charte de la Coopération Industrielle destinée à donner un nouvel élan à l'action internationale des entreprises. Cette charte crée une structure d'appui aux investissements étrangers associant le CNPF international en partenariat avec l'APRODI. Elle crée également des comités consultatif pays, un comité consultatif national et un comité exécutif présidé par la DREE

La Cellule entreprises de la représentation permanente à Bruxelles a également récemment élaboré des outils d'information adaptés aux besoins des PME/PMI pour faciliter leurs contacts avec la Commission européenne.

Ces démarches ont surtout montré à quel point il était difficile de mettre en oeuvre une dynamique propre du monde entrepreneurial en direction de l'étranger. Dès que le soutien de l'État faiblit, l'effort des entreprises se relâche également et les résultats restent très limités.

Il semble donc avant tout nécessaire d'élaborer *une pédagogie* adaptée tenant compte de ces difficultés et prenant appui sur les organismes socioprofessionnels, les chambres consulaires et les dispositifs mis en place par certaines collectivités territoriales: agences de développement, centre ressources et de transfert de technologie.

Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail :

- 1) L'environnement des entreprises: besoins des opérateurs des rives Sud et Nord de la Méditerranée et prise en compte par les pouvoirs publics.
- 2) La formation des opérateurs français à l'international en Méditerranée.
- 3) Structures d'appui pour la recherche et les transferts de technologie.
- 4) La promotion et l'accompagnement de l'action internationale des entreprises : la création d'agences de promotion et d'accompagnement.

Participants

- * DATAR, Paulette Pommier, Responsable du département ingénierie du développement territorial, de l'emploi et de la DAPT, 1 Av. Charles Floquet, 75343 Paris cedex 07.
TEI: 01 45 65 1159 et fax: 01 40 65 1240
- * DREE, Jean François Arvis, Chef du bureau Structure et tendances du commerce extérieur" 139, Rue de Bercy, 75012 Paris
Tel : 01 53 18 82 35 et fax : 01 53 18 95 97
- *Ministère des Finances et de l'Industrie, Direction générale des stratégies industrielles, Etienne Coffin, Sous-directeur des Affaires internationales, 68 rue de Bellechasse, 75353 Paris
Tel : 01 43 19 35 43 et fax 01 43 19 21 35
- *Ministère de l'Industrie Cécile Chicoye, Chef du service des Affaires économiques et internationales, 68, rue de Bellechasse, 75353 Paris 7ème.
Tel : 01 43 19 24 06 et fax 01 43 19 32 42
- * Cellule entreprises marché unique, Serge Krebs, Responsable, Représentation permanente à Bruxelles, 14 place de Louvain, B-1000 Bruxelles.
Tel : 00 32 2 229 84 50 et fax : 00 32 2 229 84 35
- * DREE (Direction des Relations économiques extérieures) Philippe Colombani, Chef du bureau Afrique Maghreb, 139 rue de Bercy, 75012 Paris
Tel : 01 53 18 93 21 et fax : 01 53 18 96 03
- * Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Jean-Claude Mouret, Conseiller auprès du Président pour les questions internationales, 27 Av. de Friedland, 75008 Paris.
Tel : 01 42 89 70 20 et fax : 01 42 89 71 19
- * Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, bourse de la sous traitance
20, rue de la Bourse, 69000 Lyon
Tel : 04 72 40 58 58 et fax : 01 72 40 59 27
- * Chambre de commerce franco-arabe, Charles Boyadjis, 93 rue Lauriston 75116 Paris
tél : 01 45 55 20 12 et fax : 01 47 55 09 59
- * ADECI, 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille, Jean-Claude Sitbon, Directeur.
Tel : 04 91 14 42 28 et fax : 04 91 14 42 57
- * Fondation 3CI, 14 rue des Dominicaines, 13001 Marseille. Tahar Rahmani, Directeur.
Tel : 04 91 15 17 17 et fax : 04 91 56 14 07
- * Interco Aquitaine/ Gilles Roulland, Directeur, 2 place de la Bourse, 33076 Bordeaux cedex
Tel : 05 56 51 20 92 et fax : 05 56 48 28 19

* ACTIM, Annick Rousset, responsable de la coopération industrielle
14 Av. d'Eylau, 75116 Paris
Tel : 01 44 34 50 00 et fax : 01 44 34 50 01

* CNPF, Thierry Courtaigne, Directeur de CNPF International
31, Av. Pierre Ier de Serbie, 75116 Paris
Tel : 01 40 69 44 44 et fax: 01 47 23 47 32

* Fédération des industries électriques. Gabriel Coron, Directeur des relations
économiques et internationales 11-17 rue Hamelin, 75783 Paris cedex 16
TEI : 01 45 05 70 70 et fax : 01 45 05 72 32

* EDF International, Bernard Anselmini, Directeur département Maghreb/Moyen
Orient et Euro-Méditerranée, 30 rue Jacques Ibert, 75858 paris cedex 17.
Tel : 01 40 42 68 46 et fax : 01 40 42 41 05

5) Groupe de travail Formation-recherche/Développement local et régional*-

Présentation problématique

Les liens scientifiques et culturels entre la France et le Sud de la Méditerranée sont intenses et anciens. En accueillant un peu plus de 60% des étudiants en provenance de la rive Sud, la France joue un rôle important dans le développement scientifique et la formation des populations du Sud. Mais, depuis le début des années 90, une politique migratoire de plus en plus restrictive, l'absence de réflexion sur les enjeux de la coopération scientifique en Méditerranée et la juxtaposition de logiques divergentes dans la gestion et l'accueil des étudiants étrangers contribuent à l'affaiblissement de ce rôle et au ralentissement progressif des flux d'étudiants.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Affaires étrangères ont élaboré, en mai 1997, une *Charte pour la promotion des formations supérieures françaises sur le marché des étudiants privés*. Cette initiative, qui cherche prioritairement à rétablir l'image de la France en matière de formation par rapport à ses concurrents anglo-saxons, concerne d'abord des étudiants en provenance de zones plus riches et plus développées que le Sud de la Méditerranée, en particulier des pays émergents d'Asie. Toutefois, les axes d'intervention définis dans ce document restent pertinents pour la coopération française en Méditerranée : nécessité de mieux connaître les besoins en formation des pays partenaires, élaboration d'une offre française de formation

* Documents de référence

* *Charte pour la promotion des formations supérieures françaises sur le marché des étudiants privés étrangers*, Délégation aux relations internationales et à la coopération (MEN), Direction de la coopération scientifique et technique (MAE).

Programmes de recherche bilatéraux et appels d'offres, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (MAE).

* *Bourses et aides à la mobilité internationale*, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (MAE).

* *Enquête sur la coopération universitaire*, décembre 1994- juin 1995, Direction de la coopération scientifique et technique (MAE).

* *Projet international d'établissement des Universités*.

adaptée, mise en oeuvre d'une politique cohérente d'accueil des étudiants étrangers, suivi des anciens étudiants étrangers en France.

Aujourd'hui, la politique du Ministère de l'Education nationale et du Ministère des Affaires étrangères en direction de la Méditerranée présente deux dimensions : une dimension plus spécifiquement maghrébine et une dimension moyen-orientale.

En direction du Maghreb, la coopération est structurée par les Comités mixtes interuniversitaires dont l'objectif est de susciter et de coordonner des projets de formation par la recherche entre établissements d'enseignement supérieur. Parallèlement au travail de ces Comités, la coopération avec le Maroc se réalise également autour de la mise en réseau des Ecoles Supérieures de Technologie et des IUT français, programme que le Ministère de l'Education nationale souhaiterait étendre aux Ecoles tunisiennes dans le cadre du projet de création des Instituts supérieurs d'études technologiques financés par la Banque mondiale. Avec l'Algérie, la coopération se prolonge dans un "Programme Boursier Franco-algérien" - B F A - qui touche un flux annuel de 450 étudiants, enseignants ou cadres.

En direction du Machrek, l'accent a été mis sur le montage de filières françaises de formation sur place. Il existe actuellement au Caire trois filières créées en partenariat avec des Universités ou Ecoles parisiennes (droit international, science politique et gestion). Au Liban, l'Université St. Joseph fait l'objet d'un partenariat avec un consortium d'universités françaises. 20 projets ont été élaborés dans le cadre de ce partenariat, dans l'objectif d'accroître l'offre de formation et de développer le potentiel de recherche. Une Ecole supérieure des Affaires a été ouverte à Beyrouth dans le cadre d'une collaboration entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Banque centrale du Liban. Toutefois, le Ministère des Affaires étrangères ne souhaite pas étendre cette politique des filières, particulièrement onéreuse. Ce sont les accords inter-universitaires et la création de comités inter-universitaire, sur le modèle maghrébin, qui devraient être privilégiés à l'avenir.

Si la coopération scientifique en Méditerranée se heurte à certaines difficultés, propres à un programme ou un pays, un premier bilan fait également apparaître des faiblesses et des besoins transversaux, autour desquels il paraît légitime de structurer le travail des Assises.

1) **La nécessité d'une meilleure adéquation entre l'offre de formation (en France ou sur place) et les besoins des pays tiers méditerranéens.** C'est un élément déterminant de l'efficacité des actions entreprises. Or cette adéquation ne semble pas toujours être au centre des préoccupations, surtout dans le cadre de l'accueil, très faiblement organisé, des étudiants étrangers.

2) **L'accueil des étudiants des pays tiers-méditerranéens en France.** Le système des bourses qui sous-entend un accueil organisé en France ne concerne qu'un très petit nombre d'étudiants étrangers. Quelle politique mettre en place vis-à-vis de ceux qui, en dehors de programmes de coopération, se heurtent à d'insolubles difficultés pour se loger, s'orienter ou achever leurs études dans des délais convenables ?

3) **Le suivi des anciens étudiants ou boursiers.** Sauf dans quelques rares Ecoles qui réalisent un travail de suivi vis-à-vis de l'ensemble de leurs étudiants, rien n'est fait pour valoriser de façon systématique le passage par la France des étudiants étrangers et prendre appui sur ces réseaux pour développer les échanges méditerranéens.

La coopération éducative et scientifique concerne principalement aujourd'hui l'enseignement supérieur et la recherche. Néanmoins, des demandes de plus en plus pressantes sont exprimées dans les pays du Sud pour que l'enseignement fondamental, -et dans ce cadre, l'enseignement technique- soit également pris en compte. Dans des secteurs comme l'hôtellerie et le tourisme, la complémentarité entre les besoins des pays du Sud et les capacités de la France à y répondre est évidente. Le Ministère des Affaires étrangères a lancé, en partenariat avec l'AFPA, un programme de formation au Maroc dont les opérateurs sont les lycées professionnels et hôteliers. D'autre part, des classes de patrimoine et de l'environnement sont également en projet. **La coopération dans le domaine de l'enseignement fondamental et technique** apparaît donc également comme un axe prioritaire de réflexion.

Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:

Enseignement supérieur

1) L'adéquation entre l'offre et les besoins dans les pays tiers-méditerranéens.

2) L'accueil des étudiants des pays tiers méditerranéens en France.

3) Le suivi des anciens boursiers/étudiants des pays tiers méditerranéens.

Enseignement fondamental

1) Le rôle de la coopération dans le développement de l'enseignement fondamental dans les pays tiers méditerranéens.

2) Tourisme et hôtellerie : des secteurs prioritaires de coopération.

Participants

* DATAR 1, avenue Charles Floquet 75007 Paris. Marie-Catherine Lecoq, Chargée de mission
tél : 01 40 65 12 34 et fax : 01 40 65 12 38

* MAE: Alain Le Gourrierec, Directeur de la Coopération scientifique et technique, 244 Bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 85 46 et fax : 01 43 17 95 74

*Jean-François Grunstein, Chargé de mission à la coopération universitaire DCST, 244 bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 85 88 et fax : 01 43 17 89 50

*Roland Goeldner (ST/3), Sous-directeur du Maghreb, 244 Bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 81 19 et fax : 01 43 17 88 88

*Jean-Marc Mano, Chef du bureau M.Orient, 244 Bd St Germain, 75006 Paris
Tel 01 43 17 93 16 et fax : 01 43 17 95 87

Jean-Paul Rebaud, Chef de la division Afrique et Moyen Orient à la DCCL, 244 Bd St Germain, 75006 Paris
Tel : 01 43 17 93 72 et fax : 01 43 17 97 91

*MEN/DRIC, Patrick Levy, Responsable des relations internationales. DRIC adresse postale : 110 rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 7. Adresse rd : 173 bd St Germain 75006 Paris.
Tel : 01 40 65 66 67 et fax : 01 42 22 59 39

*MEN/DRIC, Jean Yves De Longueau, Directeur des la DRIC, 61, rue Dutot, 75015 Paris
Tel: 01 55 55 65 89 et fax : 01 55 55 67 54.

*Ministère de l'Agriculture, Annie Bouatou, Chef du bureau de la coopération internationale, Direction générale de l'enseignement et de la Recherche, Bureau de la coopération internationale,
1 ter avenue. de Lowendal, 75349 Paris
Tel : 01 49 55 52 39 et fax : 01 49 55 50 68

*Ministère de l'Agriculture, François Gasparetto, Chargé de mission, Direction générale de l'enseignement et de la Recherche, Bureau de la coopération internationale,

Cette intervention dans le domaine culturel et les échanges revêt une importance particulière dans un période où la montée de l'intolérance et de la xénophobie croît au Nord comme au Sud. L'action culturelle doit donc favoriser l'approche de la culture française par les nouvelles générations des pays du Sud, au delà de l'image stéréotypée qu'en donnent les médias et des préjugés véhiculés par certains courants extrémistes. Mais elle doit également faire mieux connaître à la population française la richesse des apports des pays tiers méditerranéens.

Dans le domaine culturel, les priorités de la politique de coopération française en Méditerranée devrait donc être mieux définies, en privilégiant le développement des échanges, la formation, la décentralisation culturelle et une plus grande articulation entre les interventions ponctuelles (années, saisons) et les actions plus structurelles.

Thèmes de réflexion proposés au groupe de travail:

1) Dynamiser les échanges en sortant d'un cadre strictement bilatéral:

Création de structures équivalentes à l'OFAJ, classes du patrimoine, Tempus ou Erasmus eurroméditerranéen, résidences d'artistes, biennales de jeunes artistes euro-méditerranéen...

Lever les obstacles aux échanges (notamment administratifs).

2) Formation de cadres artistiques et culturels, de directeurs de la culture, de techniciens du spectacle, de plasticiens.

Opportunité de création d'un centre interuniversitaire d'action culturelle, proposé conjointement par le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère des affaires étrangères (formation d'animateurs culturels), en lien avec l'Union européenne.

3) Décentralisation culturelle : encourager les projets de décentralisation culturelle, notamment au Maroc et en Égypte où des tentatives intéressantes sont en cours, former les équipes municipales à la culture, favoriser le développement de centres culturels, de maisons de jeunes etc.

4) Amélioration des qualifications et des compétences développer les échanges d'expériences Sud-Sud et la créativité artistique, souvent négligée par rapport à la créativité artisanale.

Participants

- * DATAR, Patrick Faucheux, 1, Av. Charles Floquet, 75343 Paris cedex 07.
Chargé de mission Environnement et culture
Tel : 01 40 65 11 01 et fax : 01 40 65 12 38

- * MAE, Jean-Paul Rebaud, Chef du bureau Maghreb (DCCL) (MAE), 244 Bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 93 72 et fax 01 43 17 94 02

- * MAE, Daniel Beauron, Chef du bureau de la jeunesse et des sports (DCCL)
Tel : 01 43 17 96 49 Fax : 01 43 17 81 85

- * MAE/Association Française d'Action Artistique, Gilles Roussel, Chargé de mission à la coopération culturelle, 244 Bd St Germain, 75006 Paris.
Tel : 01 43 17 96 96 et fax : 01 43 17 82 82

- * MAE/AFAA, Isabelle Mayer, Chargée de mission aux arts plastiques Maghreb-Moyen Orient, Tel : 01 43 17 83 06 et 83 53 (secrétariat) et fax : 01 43 17 82 82

- * MEN, DRIC, Jean Yves De Longueau, Directeur de la DRIC, 61, rue Dutot, 75015 Paris
Tel: 01 55 55 65 89 et fax : 01 55 55 67 54.

- * Institut culturel français de Casablanca, Nicole Arousse, Directrice.
121 Bd Zerktoumi, 2000 Casablanca.
Tel : 212 2 25 90 77 et fax : 212 2 25 67 45

- * Centre culturel de coopération linguistique, Philippe Pialoux, Directeur.
8, Istiklal Caddesis Taksim, 80090 Istanbul.
Tel : 90 212 244 44 95 et fax : 90 212 2520262

- * Office de la culture de la ville de Marseille, Liliane Schausse, Responsable des relations internationales dans le domaine de l'art contemporain,
42 La Cannebière, 13001 Marseille.
Tel : 04 91 33 33 79 et fax : 04 91 54 28 84

- * Ecole Nationale de la Photographie, Alain Leloup, Directeur,
16, rue des Arennes, 13200 Arles.
Tel 04 90 99 33 33 et fax : 04 90 99 33 59

- * Ecole des Beaux-Arts de Lyon, Philippe Delis, Coordinateur du post-diplôme design,
10, rue Neyret, 69001 Lyon.
Tel : 04 78 28 13 67 et fax : 04 78 28 96 81

- * Fondation Seydoux, 5 Bd Malesherbes, 75008 Paris
Tel : 01 44 90 83 00 et fax: 01 44 90 83 19

- * Fondation Nicolas Hulot, 52 Bd Malesherbes, 75008 Paris
Tel 01 44 90 83 00 et fax : 01 44 90 83 19

* Agence pour la Promotion des Echanges en Méditerranée, Marie-Christine Aulas,
Directrice, 34, place Jean Jaurès, 13001 Marseille
Tel : 04 91 42 20 23 et fax : 04 91 42 24 92

* Délégation catholique à la coopération (ADCC).
9, rue Guyton de Morveu, 75013 Paris.
Tel : 01 45 65 96 65 et fax : 01 45 81 30 81

* Maison de la Méditerranée, Mustapha Kharmoudi, Directeur,
Tour 41, Avenue Georges Pompidou, 90 000 Belfort
Tel : 03 84 28 38 10 et fax : 03 84 21 52 62

* Université d'été de la culture euro-méditerranéenne, Barcelone
Edouardo Delgado, Directeur Interart
Tel : 00 34 3 487 70 22 et fax : 00 34 487 26 44

* Institut du Monde Arabe, Brahim Allaoui
1 rue des Fossés Saint-Bernard 75005 Paris
tél 01 40 51 38 38 et fax : 01 43 54 76 45

* Association MEDINMA, Le Grand Domaine, 26 Bd des Dames, 13002 Marseille
Tel : 04 91 99 44 55 et fax : 04 91 91 93 42

ANNEXE 1

Services et organismes invités à la réunion interservices organisée au Ministère des Affaires Etrangères le 16 septembre 1997

Secrétariat général,

Direction d'Afrique du Nord et du Moyen Orient,

Sous direction des Relations extérieures de la Communauté,

Direction générale des Relations Culturelles Scientifiques et techniques,

Direction de la coopération scientifique et technique,

Direction de la coopération culturelle et linguistique,

coordinations géographiques (Maghreb, Machrek, Turquie),

Mission Multilatérale, Sous Directions géographiques,

Sous Direction de la coopération décentralisée et non-gouvernementale,

Sous Direction de l'appui scientifique et technique,

Sous Direction de la politique linguistique et éducative,

Bureau de la jeunesse et des sports,

Agence française d'action artistique.

ANNEXE 2

Personnes rencontrées en octobre/novembre 1997

Jean Pierre Courtois, chargé de mission auprès du Secrétaire Général pour le processus euro-méditerranéen;

Jean Paul Rebaud, chef du bureau Maghreb, Moyen Orient, Afrique Anglophone (DCL);

François Noisette, développement urbain, infrastructures, équipement, transport, aménagement du territoire, tourisme (DCST)

Marianne Canal, développement rural (DCST)

Jean Claude Topin, Grands projets industriels et coopération PME (DCST)

François Grunstein, coopération universitaire (DCST)

Roland Goeldner, Sous Directeur du Maghreb (DCST)

Jean Marc Manno, chef du bureau moyen orient (DCST)

Jean Pierre Lafosse, sous direction des pays en développement (DCST)

Jacques Berteaud, adjoint au sous directeur des pays en développement (DCST)

Gilles Roussel, responsable de la coopération culturelle (AFAA)

Claude Crouail, responsable de la coordination du réseau culturel (AFAA)

Isabelle Mayer, chargée de mission arts plastiques (AFAA)

Jean Michel Champault, chargé de mission arts de la scène (AFAA)

ANNEXE 3

Budget prévisionnel pour l'organisation des assises

IEREM

Jan-98

Assises pour le développement régional et local en Méditerranée

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES

TRAVAUX PREPARATOIRES (groupes de travail)			
		cout unitaire TTC	total
<i>Frais de personnel</i>			<i>180 900</i>
Chargé d'étude IEREM	36j	3000	108 000
Assistante IEREM	4,5mois	16200	72 900
<i>Transports et déplacements</i>			<i>5 000</i>
<i>Frais divers</i>			<i>20 000</i>
Tel, fax, PTT			10 000
Impressions			10 000
TOTAL HT			205 900
TOTAL + TVA			248 315

DATAR

Assises pour le développement régional et local en Méditerranée

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES

ASSISES				
<i>Edition et publication</i>				
			130 000	
Plaquette (4000)			60 000	
Documents remis aux participants (500)			20 000	
Actes du colloque (1000)			50 000	
<i>Mailing (4000)</i>				
			15 000	MAE
<i>Frais de personnel</i>				
			56 500	
Attaché de presse	15j		15 000	MAE
Secrétariat	2mois	12250	24 500	MAE
Chargé d'étude	3j	3000	9 000	
Hotesses			8 000	Coll.
<i>Frais techniques</i>				
			35 000	Coll.
Location de salle			15 000	
sonorisation, divers			5 000	
décoration			10 000	
location de matériel			5 000	
<i>Frais de réception (Pauses)</i>				
			15 000	Coll.
<i>*Invités (40) dont Algérie, Maroc, Tunisie</i>				
			250 000	
Egypte, Palestine ,Israël, Liban, Turquie				
Espagne, Italie, Allemagne, Belgique, RU				
transports et déplacements		40	160 000	MAE
frais d'hébergement et de restauration			90 000	MAE, Coll
TOTAL Assises				
			501 500	
TOTAL GENERAL				
			749 815	

RECETTES	750 000
Autofinancement	120 000
DATAR	250 000
MAE	250 000
Collectivités	130 000

**PROJET D'ASSISES DE LA COOPÉRATION POUR LE
DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL EN MÉDITERRANÉE**

*Rapport final, Note de synthèse
Janvier 1998*

I UNE DEMARCHE CONCERTEE DE MISE EN COHERENCE

La Méditerranée est un enjeu stratégique majeur pour la France. l'ancienneté et l'intensité des liens qu'elle a noué dans la région, sa connaissance des pays partenaires et son expérience en matière de coopération confèrent à notre pays la responsabilité d'être à Bruxelles un promoteur actif du partenariat euroméditerranéen décidé à Barcelone en 1995, alors que nombre de ses partenaires européens hésitent à s'y engager.

La France pourra d'autant mieux convaincre de la pertinence de ses propositions que ses actions dans ce domaine seront exemplaires.

Les Assises de la coopération pour le développement régional et local en Méditerranée visent donc à rassembler l'ensemble des acteurs français pour faire l'état des lieux de cette coopération et renforcer l'efficacité des politiques publiques qui l'accompagnent. Sont parties prenantes de la démarche toutes les administrations publiques oeuvrant pour la coopération en Méditerranée ainsi que les acteurs infra-étatiques qui agissent concrètement sur le terrain: collectivités territoriales, organismes de formation, acteurs économiques, associations...

La Méditerranée: un des deux axes prioritaires de l'ouverture internationale de la DATAR

La DATAR, forte de son expérience en matière de développement régional et local, s'est engagée dans le projet d'Assises de la coopération pour le développement régional et local en Méditerranée, souhaitant "élargir notre coopération, aujourd'hui principalement axée sur le Maghreb, à la Méditerranée orientale", et "tenter d'articuler au mieux coopération nationale et décentralisée".

C'est pourquoi elle a confié à l'IEREM une étude de faisabilité dans une phase préopérationnelle pour:

- Construire un "noyau dur" des principaux ministères intéressés par la démarche (MAE/ DATAR/ MEF-DREE);
- Repérer des partenaires ministériels et décentralisés pour promouvoir des projets de coopération à finalité économique et s'inscrivant dans une logique de développement durable;
- Contacter des partenaires privés (entreprises, chambres de commerce) pour construire un réseau public/privé des partenaires entre les deux rives;
- Sélectionner un nombre limité de thèmes stratégiques sur lesquels promouvoir une coopération intéressant les deux rives (agro-alimentaire, logistique terrestre et portuaire, eau et assainissement, développement urbain).

Les Assises : une étape dans un processus plus large et concerté

Une démarche concertée

Les Assises sont conçues comme une étape d'un processus plus large de mobilisation des acteurs et de recherche des synergies entre les différents niveaux d'intervention.

Des groupes de travail thématiques associeront à la réflexion préparatoire les auteurs des expériences les plus significatives dans les domaines retenus et les principales administrations ou organismes publics compétents.

L'Etat : un rôle essentiel de coordination et de mise en perspective

L'organisation de ces premières Assises, à l'initiative de différents services de l'État, ne manifeste pas la volonté d'établir une tutelle sur l'ensemble des acteurs intervenant dans ce champ. L'implication permanente de ces derniers tout au long de la démarche (groupes de travail préparatoires, déroulement des Assises, définition des programmes...) est une condition de la réussite de cette initiative. L'Etat doit cependant assumer son rôle légitime de coordination des efforts, de mise en perspective et de hiérarchisation des priorités. Lui seul peut permettre une articulation entre les moyens bilatéraux qu'il met en oeuvre, les interventions multilatérales qu'il soutient et qu'il peut orienter et le foisonnement des actions sur le terrain. Mais, pour être optimale, cette articulation doit s'effectuer à travers la mise en place de procédures et de dispositifs faisant une large place aux opérateurs eux mêmes (comités de programmes...). C'est l'objectif des Assises que de contribuer à définir de tels dispositifs.

La prise ne compte des attentes des pays partenaires

Il ne peut y avoir de coopération sans prise en compte de la demande des responsables et des populations des pays tiers. Ce principe est implicite dans l'ensemble de la démarche de préparation des Assises. Il sera un des critères mis en exergue dans l'inventaire et l'analyse de l'offre effectuée dans les groupes de travail thématiques.

Il faudra également, dans le déroulement même des Assises, veiller à ce que puissent être présents des représentants des principaux pays partenaires de la coopération française en Méditerranée.

II LES ATTENTES DES PRINCIPALES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES

Une recherche de rationalisation

Des attentes convergentes

Pour l'ensemble des responsables rencontrés, la proposition d'Assises correspond à une demande globale d'organisation et de coordination de la coopération française en Méditerranée. Cette nécessité est d'autant plus pressante que les institutions communautaires peinent à mettre en oeuvre la nouvelle approche bilatérale et régionale du dispositif MEDA (relance des programmes MED, nouvelle génération d'accords bilatéraux, coopération régionale).

Rechercher un premier niveau de cohérence sur le plan national

Alors qu'il apparaît nécessaire de sortir d'une approche encore très bilatérale de la coopération, certains interlocuteurs se sont interrogés sur l'opportunité de prendre une initiative spécifique à la coopération française. Mais la diversité des protagonistes d'une telle réflexion (administrations et acteurs) et la dispersion des actions imposent dans un premier temps de mener ce travail de bilan et de mise en cohérence à l'intérieur d'un cadre national.

Cela n'empêche pas de situer les assises dans une perspective résolument euroméditerranéenne, en faisant de l'articulation avec les différents programmes européens mobilisables pour cette coopération un thème transversal des différents ateliers, et en formulant des propositions pour l'amélioration de ces programmes, tout en veillant également à prendre en compte les besoins et les demandes des partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Des représentants des principales Directions de la Commission à Bruxelles, ainsi que de certains pays partenaires méditerranéens devront être invités à participer activement aux travaux des Assises.

Les trois objectifs d'une organisation de la coopération française en Méditerranée

Faire circuler l'information

Les Assises, à travers la mise en place d'un forum Internet, les documents préparatoires, la valorisation de la documentation existante, les rencontres, la publication des actes...- pourront donc jouer un rôle pour donner une image précise des initiatives prises dans différents domaines prioritaires, favoriser les échanges entre les différents secteurs - administrations, acteurs économiques, collectivités, universités-, et faire connaître les personnes et les structures ressources.

Il est également possible de mieux utiliser les informations diffusées par les Postes d'expansion économique (lettre, bulletin, études sectorielles, études à la demande...) et d'impliquer les correspondants régionaux de la DREE en France, hébergés dans des maisons de l'export conçues avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Collectivités territoriales.

Établir un tableau de bord de l'offre française

Comme tente de le faire la Représentation Permanente de la France à Bruxelles à travers sa cellule entreprise, sans spécialisation régionale précise, la préparation des Assises permettra d'établir un tableau de bord de l'offre française de coopération en Méditerranée, dans tous les domaines, par pays et par secteur, afin de mieux connaître les compétences disponibles.

Faire évoluer les politiques publiques de coopération

Les Assises feront le bilan d'un certain nombre de programmes pilotes comme Entreprise et Développement, pour en favoriser la diffusion à une plus grande échelle. Elle contribueront également à la définition de nouveaux programmes sur des thématiques déjà défrichées par certains opérateurs de la société civile comme celle visant à associer les personnes issues de l'immigration au développement de leur pays d'origine à travers une mobilisation des transferts financiers dans des investissements productifs. L'intervention publique peut également s'effectuer par la labellisation d'actions exemplaires, les rendant éligibles à certains compléments de financements publics.

Dans le cadre multilatéral, la coopération française doit pouvoir mieux utiliser les différents programmes européens, en particulier dans le cadre MEDA, grâce à une plus grande capacité de mise en réseau et en sortant de la spécialisation Europe du Sud/Maghreb, Europe du Nord/Levant-Turquie.

III PROPOSITIONS D'ORGANISATION POUR LA PRÉPARATION DES ASSISES

1) le comité de pilotage

Pour donner à la démarche toute sa légitimité, la coordination de cette opération se fera à travers la mise en place d'un comité de pilotage, regroupant les principales administrations concernées. Ce comité assurera la coordination de l'organisation des assises.

2) Les groupes de travail

Des groupes de travail réuniront sur des thèmes précis les auteurs des expériences les plus significatives dans les domaines retenus et les principales administrations ou organismes publics compétents. Ces groupes de travail élaboreront les documents de travail préparatoires aux assises, tirant un bilan des actions exemplaires menées dans leur champ de réflexion, et formulant des propositions concrètes pour améliorer l'efficacité des dispositifs publics existants, bilatéraux et multilatéraux, ou pour lancer des programmes nouveaux destinés à développer les synergies entre les différents acteurs.

Six thèmes de travail prioritaires ont été retenus par le comité de pilotage:

- * Développement rural et filières agricoles
- * Développement urbain/ Développement local
- * Développement durable, Eau, Assainissement
- * Formation Recherche
- * Développement des PME/PMI et politiques de l'emploi
- * Jeunesse et Culture

Une série d'entretiens approfondis avec les responsables des politiques de coopération en Méditerranée au sein de ces administrations a permis d'élaborer pour chacun des thèmes retenus des propositions concernant les principaux axes problématiques et une liste des partenaires particulièrement impliqués dans des projets concrets.

Un premier comité de pilotage DATAR / Ministère des affaires étrangères, réuni début décembre a fixé la composition des groupes de travail et la méthode de travail qui sera proposée pour chacun d'eux.

Echéancier

Lors d'une réunion initiale convoquée dans le premier trimestre 1998, les groupes de travail devront faire l'état des lieux des actions de coopération menées dans leur domaine de réflexion et définir une problématique (repérage des principaux problèmes, mise en exergue des opérations exemplaires, détermination des axes propositionnels). Une seconde réunion fera le point avant l'été sur l'avancée de la réflexion. La dernière série de réunion des groupes de travail en septembre se conclura par la validation des propositions précises qui seront mises en débat lors des assises.

Cet échéancier doit prendre en compte la relance par les pays membres du partenariat euro-méditerranéen de la réflexion sur le thème de la coopération. Il a été décidé, à l'initiative de la France, de l'Espagne, de l'Italie et le soutien de l'Angleterre, d'organiser en juin 1998 une rencontre sur ce thème, avant la réunion de suivi de Barcelone programmée en 1999 en Allemagne. Cette initiative sera précédée en mai 1998 par la réunion du forum méditerranéen.

Il est donc important que les travaux menés dans le cadre de la préparation des assises puissent nourrir les contributions françaises qui seront présentées lors de ces différentes initiatives.

Méthode de travail

Les réunions seront introduites par une courte note méthodologique élaborée par l'IEREM, reprenant les éléments problématiques. Une synthèse détaillée des discussions sera établie et adressée à chaque membre du groupe de travail, qui seront par ailleurs sollicités pour établir des contributions écrites (bilans d'actions, analyses, propositions concrètes). L'ensemble de ces éléments permettra l'élaboration d'un document préparatoire aux Assises.

2) LES ASSISES

Elles auront lieu à l'automne 1998, après la mise en place des nouveaux exécutifs issus des élections régionales et cantonales de mars 1998, et pour prendre en compte les nouvelles orientations européennes fixées lors de la rencontre des Etats partenaires en juin 1998.

Ces Assises seront organisées principalement dans un cadre national. Mais elle devront également prendre en compte les points de vue des pays bénéficiaires en associant sous une forme adaptée un certain nombre de responsables et d'acteurs originaires de ces pays. Il est également essentiel de mettre en valeur l'importance de la dimension européenne des coopérations à promouvoir. S'il est indispensable de favoriser la mise en cohérence et la coordination des actions menées par les administrations et les différents acteurs français de la coopération en Méditerranée, ces synergies doivent répondre aux besoins des pays partenaires et intégrer dans leur mise en oeuvre le nouveau contexte créé par le partenariat euro-méditerranéen.

La préparation intellectuelle des Assises sera assurée par l'IEREM. L'organisation pratique s'appuiera largement sur les collectivités territoriales qui seront sollicitées pour accueillir les participants.